



## 9 + 1 engagements pour 9 Parcs naturels régionaux et leur réseau

En adhérant à la présente Charte, le candidat affirme partager les positions exprimées et s'engage à soutenir activement les propositions formulées

- 1 Porter une vision globale, intégrée du développement, fondée sur les principes du développement durable :** Affirmer son attachement à une gestion économe des ressources naturelles, à la préservation de la biodiversité, à la lutte contre le changement climatique c'est bâtir une économie moderne tout en répondant aux grands enjeux sociaux et sociétaux de notre époque.
- 2 Partager la vision d'un aménagement équilibré et solidaire du territoire régional,** soucieux de ses territoires ruraux qui doivent demeurer des espaces de vie, créateurs d'activité économique, d'emplois disposant des services et des équipements publics nécessaires.
- 3 Réaffirmer le lien privilégié de la Région avec les Parcs naturels régionaux :** La Loi confie aux Régions l'initiative de la procédure visant la création d'un Parc naturel régional. L'exercice de cette compétence confère à la Région une responsabilité particulière dans l'accompagnement de ces territoires et de la structure de gestion qui veille à la mise en œuvre de la Charte.
- 4 Soutenir activement la création des deux Parcs naturels régionaux actuellement en projet :** Intégrés au réseau régional des Parcs naturels régionaux, les deux projets situés sur la Sainte Baume et sur le Mont-Ventoux sont aujourd'hui attendus par des territoires et leurs forces vives qui militent pour l'obtention de ce label.
- 5 Accompagner la montée en puissance des Parcs les plus jeunes :** Chaque Parc naturel régional a son histoire. Selon le territoire, selon qu'il ait un an ou quarante ans, le rôle et les missions d'un Parc peuvent varier. ils ont tous cependant besoin de proposer à leur territoire une ingénierie variée pour mener à bien la réalisation de leurs Chartes.

- 6 Maintenir la capacité d'ingénierie des Parcs au service des territoires :** En maintenant son niveau d'intervention, la Région permet aux communes, intercommunalités, entreprises, associations, citoyens de ces territoires emblématiques de bénéficier d'une ingénierie au service de politiques publiques partagées.
- 7 Identifier les Parcs naturels régionaux dans chacune des politiques sectorielles :** Offrir plus de souplesse au titre de leur mission d'innovation, ou être plus exigeante au titre de leur ambition d'exemplarité, la Région, signataire de la Charte, doit veiller à identifier précisément les territoires de Parc dans son action.
- 8 Encourager les Parcs naturels régionaux dans leur mission d'innovation :** Innover, c'est inventer. Accompagner l'innovation, c'est examiner un projet et le soutenir au regard de son intérêt et non de cadres administratifs pré-établis.
- 9 Valoriser le label des Parcs naturels régionaux pour renforcer l'attractivité du territoire régional :** Marque Parc, itinéraires touristiques, actions d'accompagnement en tous genres participent du dynamisme régional et à l'essor de l'image de qualité dont Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie. Elles doivent, à ce titre, être soutenues.
- 10 Doter le réseau émergent des Parcs naturels régionaux de la capacité d'animation nécessaire :** Après quatre ans de partenariat informel, les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'appuient désormais sur une structure associative pour mener à bien leurs projets de mutualisation, de portage de projets en commun, de construction d'une parole commune.

Je m'engage,

